



## Financement permis de conduire

Par **celyanda1**, le **11/07/2009** à **12:35**

Bonjour,

je me suis inscrite dans une auto école et je n'avais que la conduite à repasser. lors d'un premier bilan le moniteur m'a indiqué qu'il fallait que je prenne 15 leçons à 42e. par la suite j'ai demandé un devis, la directrice de l'agence m'a fait un devis de 890 comprenant forfait code + conduite, c'est à dire un forfait que tout nouveau paye pour une formation complète alors que j'avais déjà le code. Donc je les paye, fait les 20 h de conduite compris dans le forfait. J'ai loupé mon permis et mon code est périmé. Donc j'aimerais savoir, si ayant payé le forfait intégral qui figure sur le devis, l'auto école est tenu de me faire passer le code ou si je dois repayer? merci d'avance pour votre réponse.